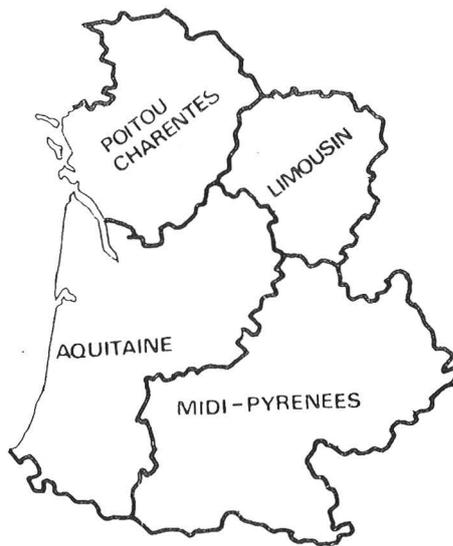


AQUITANIA

UNE REVUE INTER-RÉGIONALE
D'ARCHÉOLOGIE



Ce numéro a été publié avec le concours du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, du Conseil régional de Poitou-Charentes, et du Centre National de la Recherche Scientifique.

Adresser tout ce qui concerne *la Revue* (secrétariat de la rédaction, l'édition et la diffusion)
à la Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine, Fédération Aquitania, 28, place Gambetta,
33074 BORDEAUX CEDEX - Tél. 56 52 01 68 poste 334 - M. D. BARRAUD.

Prix et mode de paiement.

Règlement (*à joindre obligatoirement au bulletin de commande*) par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : la Fédération Aquitania.

Couverture. Le casque d'Agris. Ph. : J. Gomez de Soto.

AQVITANIA

supplément 1

1986

ACTES DU VIII^e COLLOQUE

SUR LES AGES DU FER EN
FRANCE NON MEDITERRANÉENNE

angoulême, 18_19_20 mai 1984

sous la direction d'Alain Duval
et de José Gomez de Soto



SOMMAIRE

AQUITANIA - Supplément 1

Revue Aquitania, Supplément 1, 1986.

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
LISTE DES PARTICIPANTS	393

LES AGES DU FER EN POITOU-CHARENTES ET SES MARGES

R. Boudet. <i>Aspect du peuplement autour de l'estuaire girondin au 1^{er} siècle avant notre ère, d'après les sources littéraires et la documentation archéologique</i>	11 ↓
A. Duval, J. Gomez de Soto, C. Perrichet-Thomas. <i>La tombe à char de Tesson (Charente-Maritime)</i>	35 -
R. Boudet, M. Sireix. <i>La stratigraphie de la zone E (fouille n° 5) de l'habitat gaulois de Lacoste à Mouliets-et-Villemartin (Gironde)</i> ..	47 -
J.-P. Chabanne, J.-P. Pautreau. <i>Un habitat de hauteur du 1^{er} Age du Fer à Béruges (Vienne)</i> ..	59 -
L.-M. Champême. <i>L'Age du Fer dans le Nord des Deux-Sèvres. L'apport des détections aériennes</i>	73 -
E. Gauron, J. Gomez de Soto, M.-J. Roulière-Lambert. <i>Trois tumulus de l'Age du Fer de la nécropole de Chenon (Charente)</i>	77 -
C. Gendron, J. Gomez de Soto. <i>Le sanctuaire pré-romain de Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres)</i> ..	89 -
G. Germond. <i>L'Age du Fer aux abords des tumulus néolithiques du Montiou à Sainte-Soline</i>	97 -
J. Gomez de Soto. <i>Une sépulture de la nécropole des planes à Saint-Yrieix (Charente)</i>	105 -

J. Hiernard. <i>Numismatique et protohistoire : Existe-t-il un monnayage picton ?</i>	113 -
L. Lassarade. <i>L'oppidum de Pons (Charente-Maritime)</i>	123 -
J.-P. Pautreau. <i>Céramiques peintes du Premier Age du Fer au camp Allaric à Aslonnes (Vienne)</i>	139 -
C. Perrichet-Thomas. <i>Les sites à sel en Aunis et Saintonge : Présentation et problématique</i>	167 -
M.-J. Roulière-Lambert. <i>La céramique graphitée du Premier Age du Fer dans le centre-ouest de la France</i>	173 -
M. Tessier. <i>L'Age du Fer en pays de Retz</i>	187 -

L'ARMEMENT AUX AGES DU FER

R. Boudet, C. Chevillot, J. Gomez de Soto. <i>A propos de l'épée celtique décorée de Cognac-sur-l'Isle (Dordogne)</i>	191 -
J.-L. Cadoux. <i>Les armes du sanctuaire gaulois de Ribemont-sur-Ancre (Somme) et leur contexte</i>	203 -
A. Cahen-Delhay. <i>Aspect de l'armement aux Ages du Fer en Belgique</i>	211 -
A. Coffyn. <i>Influence de l'ouest français sur les premières introductions métalliques de l'Age du Fer hispanique</i>	221 PΣ
M. Domaradzki. <i>Les épées en Thrace de la deuxième moitié du 1^{er} millénaire avant notre ère</i>	227 -
A. Duval, J. Gaillard, J. Gomez de Soto. <i>L'épée anthropoïde de Saint-André-de-Lidon (Charente-Maritime)</i>	233 -

A. Duval, J. Gomez de Soto. <i>Quelques considérations sur les casques celtiques d'Amfreville (Eure) et d'Agris (Charente)</i>	239 -
B. Pajot. <i>Les épées à antennes de la nécropole du Frau de Cazals (Tarn-et-Garonne)</i>	245 -
E. Petres, M. Szabo. <i>Notes on the so-called hatman-boldog type scabbards</i>	257 -
M. Lenerz de Wilde. <i>Art celtique et armes ibériques</i>	273 ^{PI}
Dr H. Lorenz. <i>Association d'armes dans les sépultures de La Tène ancienne en Europe de l'Ouest. Un reflet de l'armement ?</i>	281 -
A. Rapin. <i>Nouveaux décors trouvés sur des armes laténiennes au laboratoire de Compiègne</i>	285 -
U. Schaaff. <i>Alizay und Mesnil-sous-Jumièges : zu drei bemerkenswerten Spätlatènewaffen aus der Haute-Normandie</i>	293 -
L. Uran. <i>Observations métallographiques sur les épées celtiques en fer</i>	299 -
D. Vitali. <i>L'armement de type celtique dans la région de Bologne</i>	309 -

ÉPISTÉMOLOGIE DE L'ARCHÉOLOGIE DES AGES DU FER

J.-L. Brunaux. <i>Le sacrifié, le défunt et l'ancêtre</i>	317 -
J. Collis. <i>Adieu Hallstatt ! Adieu La Tène !</i> ..	327 -
A. Deyber. <i>Contribution à l'étude de la guerre à la fin de l'époque de La Tène : l'emploi de l'armement celtique en Gaule au 1^{er} siècle avant notre ère</i>	331 -
M. Fischer. <i>Les Gaulois : histoire d'un mythe, de l'antiquité à nos jours</i>	343 -
P. Hinton. <i>An analysis of burial rites at Münsingen-rain: an approach to the study of iron age society</i>	351 -
L. Olivier. <i>Sociétés savantes et archéologie des Ages du Fer en Lorraine : la Société d'archéologie Lorraine (1860-1914)</i>	369
O. Buchenschutz, I. B. M. Ralston. <i>En relisant la Guerre des Gaules</i>	383 -
A. Rapin. <i>Fouilles et laboratoires</i>	389



Alain DEYBER

« Toute nation ayant une aristocratie, une noblesse militaire, est organisée militairement. »
(Colonel ARDANT du PICQ, *Études sur le combat, combat antique et combat moderne*, 7^e éd.,
Paris, Chapelot, 1914, p. XXII.)

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA GUERRE A LA FIN DE L'ÉPOQUE DE LA TÈNE : L'EMPLOI DE L'ARMEMENT CELTIQUE EN GAULE AU PREMIER SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

Nous avons tous remarqué, au fil des publications sur l'armement celtique issu des fouilles tant d'habitats et de sanctuaires, que de cimetières et de champs de bataille (Alésia), que l'étude de ce matériel avait été surtout abordée, d'abord d'un point de vue typologique et chronologique, puis sous un angle technique et technologique, enfin plus récemment, sous l'aspect social, mais que sa fonction guerrière n'avait été que très rarement envisagée. Pourtant, la société gauloise du I^{er} siècle avant notre ère était dominée par une aristocratie guerrière, dominant une population dont le quart portait les armes, au point que la politique romaine a visé précocement au désarmement des vaincus, probablement dès la révolte de 77/4 av. J.-C. chez les Allobroges (Salluste *De Conjurazione Catilinae*, XLII, 1-2), et systématiquement dans toute la Gaule à partir de 58/2 av. J.-C. (César, *B-G.*, I, 28 ; VII, 89, 3-4).

C'était reconnaître la menace potentielle qu'il représentait pour ceux qui se posaient en nouveaux maîtres de la Gaule. Il nous a donc semblé intéressant de tenter une première mise en ordre des connaissances acquises, en confrontant d'une part les données de l'archéologie et des documents iconographiques (numismatique, monuments figurés), et de l'autre celles des sources écrites.

La panoplie militaire classique était la suivante : « L'armement est à la mesure de la haute taille des hommes : une grande épée qu'on suspend au côté droit, un bouclier oblong de grande dimension, des

piques longues à proportion et la *madaris*, qui est une sorte de javelot. Certains d'entre eux pratiquent l'*arc* et la *fronde*. Ils disposent aussi d'une arme de jet analogue au *pilum*, qu'on lance de la main sans propulseur et qui va plus loin même qu'une flèche ; on s'en sert surtout pour la chasse, voire la chasse à l'oiseau » (Strabon, *Géographie*, IV, 4, 3). Cette énumération complétée par Diodore, V, 30, qui parle de *Casques* de bronze ornés et de *cottes de mailles* en fer nous fournit la synthèse antique sur l'armement *gaulois*.

Cet armement était aussi celui de guerriers ayant plus la vocation de cavaliers que de fantassins : « Les Gaulois n'en sont pas moins tous naturellement doués pour le combat, et comme ils sont plus efficaces comme cavaliers que comme fantassins, la meilleure cavalerie de l'armée romaine se recrute chez eux » (Strabon, *Géographie*, IV, 4, 2). Mais force est de reconnaître qu'il est difficile actuellement de différencier l'armement des premiers par rapport à celui des seconds : César, dans *De Bello Gallico*, ne donne aucune vue d'ensemble sur les armes employées en Gaule. Pourtant, les *Commentaires* ne sont pas avares en détails sur certaines caractéristiques de l'armement, son maniement, son emploi, ses qualités mais aussi ses limites. Ils fournissent également d'utiles informations sur quelques armes de circonstance, généralement mal perçues par le profane.

1. — L'ARMEMENT DES FANTASSINS

Il est impossible de savoir si les Gaulois, qui avaient adopté la *phalange* comme formation tactique au

contact des Grecs, étaient entièrement équipés à l'image des *hoplites* (*B.G.*, I, 24, 5 ; 25, 2 et Tite-Live, X, 29, 6). Le fantassin gaulois paraît en tout cas caractérisé de la façon la plus immédiate par son armement défensif, constitué par un *bouclier* oblong. L'armement offensif comprenait une *lance* et une *épée*.

I.1. L'épée

Elle est à *lame droite à double tranchant*, soit *plate*, soit à *double gouttière*, et possède une pointe plus souvent arrondie et tranchante qu'acérée. Montée à l'antique avec *croisière*, *poignée* et *calotte* recevant à son sommet la rivure de la soie, elle était portée dans un fourreau métallique *bouterollé* suspendu au ceinturon par des *bêlières*.

Au plan technique, les études poursuivies depuis vingt ans ont mis en lumière les réelles qualités de ces lames d'épées et, désormais, plus aucun esprit avisé ne prend à la lettre le récit de Polybe soulignant leur défektivité (*Histoires*, II, 33, 3). Pourtant, il ne faut pas en conclure pour autant à l'excellence de ces armes au combat. En effet, trois défauts en restreignaient l'emploi : le premier concernait la monture : d'une part elle offrait peu de protection à la main contre les coups adverses, et de l'autre la façon dont la poignée était montée sur la soie de la lame faisait qu'elle y adhérait mal et que très rapidement elle devait prendre du jeu autour de celle-ci ; le deuxième affectait la fixation du fourreau au ceinturon à droite : c'était une mauvaise solution car, d'une part, on dégainait avec peine, de l'autre l'ensemble glissait en permanence sur une armure ou une cotte de maille ; enfin c'était très encombrant, surtout à cheval. Les armes embarrassantes des Bituriges et des Suessions évoquées par Lucain sont peut-être précisément des épées (*Guerre civile*, I, 424). Sur ce point, l'adoption tardive du *baudrier* dans l'équipement constitua une innovation de taille¹. J'ouvre ici une parenthèse pour faire remarquer que les armes alors

en service étaient disparates, et souvent de lame trop courte (moins de 80/90 cm), donc impropres au service dans la cavalerie qui nécessite une longueur de lame d'au minimum 89 cm².

De fait, l'épée gauloise apparaît bien comme l'arme du corps à corps : « De part et d'autre, on avait dégainé... » dit César parlant du guet-apens tendu par Labiénus à Commios en 51 av. J.-C. (*B.G.*, VIII, 23, 6). Cela transparait aussi des récits de combat en rase campagne (*B.G.*, I, 52, 3), comme de ceux relatifs à l'attaque des retranchements (*B.G.*, VII, 88). Cette escrime à l'épée ne constituait pas le mode de combat normal, mais correspondait plutôt à sa phase ultime, ou à un moyen d'auto-défense. A propos du combat antique d'infanterie, le colonel Ardant du Picq souligne : « Le pied à pied, le glaive à glaive sérieux, à courte distance, était (...) rare »³. Comment le guerrier maniait-il son arme ? « Le Gaulois, de son bouclier, paraît le premier coup de pointe, et de son grand sabre de fer s'abattant avec furie sur le sommet du bouclier romain, le fendait et allait jusqu'à l'homme » dit Ardant du Picq⁴. Les coups portés étaient-ils mortels ? Si l'on se réfère à l'excellent manuel du général de Brack, il faut répondre par la négative : « Les coups qui tuent sont les coups de pointe, les autres ne font que blesser »⁵. L'épée avait aussi un usage secondaire.

A une époque où l'outil individuel du combattant était chose inconnue, l'épée en faisait fonction. C'est là un usage peu connu qu'il convient de mentionner. Parlant des Nerviens qui effectuaient des travaux de siège contre les *hiberna* de Q. Cicero en 54, César dit en effet : « Mais comme ils manquaient des outils nécessaires, ils devaient couper les mottes de gazon avec leurs épées... » (*B.G.*, V, 42, 3). Il n'y a là rien d'exceptionnel : en campagne, jusqu'au XIX^e siècle, l'arme blanche réglementaire servait pour tous les travaux du bivouac, moyennant quelques précautions pour en préserver la lame⁶.

Plus fragile mais ô combien plus redoutable était la lance.

1. Comparer, par exemple, le port de l'épée des guerriers gaulois de l'arc d'Orange (*Gallia*, XV, suppl. 1962, pl. 28) et de Vachères (A. DUVAL, *L'art celtique en Gaule*, 1983, p. 145, n° 175), à celui de Brumath (A. DUVAL, *op. cit.*, p. 145, n° 176).

2. A partir de la réforme de Louvois du 22 février 1679, la longueur des lames d'épées a été réglementée et n'est jamais descendue en dessous de 89,33 cm. Le célèbre *bancal* de hussard a constitué une exception, et pour un laps de temps très court qui a confirmé la règle.

3. Colonel Charles ARDANT-DU-PICQ (1914), *Études sur le combat. Combat antique et combat moderne*, 7^e éd., Paris, Chapelot, p. 65-74.

4. ARDANT-DU-PICQ, *op. cit.*, p. 69.

5. Général F. de BRACK (1831), *Avant-postes de cavalerie légère*, Souvenirs (1807-1815). Paris, Berger-Levrault 1942, LXIV, 542 p., fig., dépl., chap. « Des armes en guerre ».

I.2. La lance

En bois⁷, munie d'une pointe en fer à *double tranchant* et *arête* très souvent à *bords ondulés* qui atteignait quelquefois plus de 80 cm de long, la lance était plus redoutable à l'escrime que les productions méditerranéennes correspondantes.

Car « c'est l'arme blanche dont l'effet moral est le plus puissant, et dont les coups sont les plus meurtriers »⁸. Mais une pointe de lance en mauvais état n'était pas mortelle.

Fréquemment ferrée au *talon*, elle pouvait servir de bâton de tente et de piquet pour le cheval, ce qui limitait l'encombrement des bagages⁹, et évitait de la piquer en terre par sa pointe à la halte ou au bivouac.

En tout cas une pointe non émoussée perforait sans difficulté un *umbo* de bouclier¹⁰.

I.3. Le bouclier

Troisième élément de la panoplie dont il constituait la pièce principale sinon exclusive de l'armement défensif, le bouclier oblong mesurait un peu moins que la hauteur d'un homme et avait un profil légèrement convexe si l'on en juge par les représentations iconographiques qui nous sont parvenues. Son armature (*planche*) pouvait être de bois¹¹, d'écorce ou d'osier tressé, et son revêtement extérieur soit de peaux (*B.G.*, II, 33, 2), soit de plaques de métal, décoré ou non de signes de reconnaissances et d'emblèmes apotropaïques¹². Sa face interne était équipée d'un système de préhension en fer ou en bois (*manipule*), extérieurement protégé par une pièce de métal rivetée de forme rectangulaire ou circulaire (*umbo*), et une garniture métallique (*orle*) garantissait le bord supérieur des coups de taille à l'épée¹³.

Le bouclier était porté au bras gauche, bord à bord par le premier rang dans la formation de la phalange (*B.G.*, I, 25, 3-4 et Tite-Live, X, 29, 6), ou au-dessus de la tête dans la formation de la *tortue* (*B.G.*, II, 6 ; V, 38-49 ; VII, 68-90)¹⁴. Assurant une bonne protection à l'escrime, il devenait rapidement encombrant dès que des traits s'y étaient fichés. Sa légèreté même était un handicap, car souvent un seul coup de javelot perçait et fixait l'un à l'autre plusieurs boucliers dans une formation compacte (*B.G.*, I, 25, 3-4). C'est ici qu'intervient l'armement des troupes légères, complémentaire de celui de l'infanterie « lourde ».

II. L'ARMEMENT DES TROUPES LÉGÈRES

En ce 1^{er} siècle av. J.-C., il existait, à côté de l'infanterie lourde¹⁵ de certains peuples gaulois comme les Helvètes, des effectifs variables de troupes légères équipées surtout d'armes de jet, au nombre desquelles on mentionnera le *javelot*, l'*arc*, la *fronde*, la *pierre à lancer*, et peut-être le *couteau*. Suivant qu'elles servaient à pied ou à cheval, ces troupes étaient dotées d'un armement spécifique, leur tactique était le harcèlement : « Voyant cela, Ambiorix fait donner l'ordre à ses hommes de lancer leurs traits de loin, en évitant d'approcher, et de céder partout où les Romains attaqueront ; grâce à la légèreté de leurs armes et à leur entraînement quotidien, ils pourront causer à l'ennemi des pertes sensibles ; quand celui-ci se repliera sur ses enseignes, on le poursuivra » (*B.G.*, V, 34, 3-4). « Ce mot d'ordre fut soigneusement observé : chaque fois que quelque cohorte sortait du cercle et attaquait, les ennemis s'enfuyaient à toutes jambes. Cependant la place laissée vide était forcément découverte, et le côté droit, non protégé, rece-

6. De BRACK, *op. cit.*, *idem*.

7. En cette fin de La Tène, la longueur de la hampe ne peut être appréciée avec exactitude : 2 mètres à 2,50 mètres, ou plus ?

8. De BRACK, *op. cit.*, *idem*.

9. Principal défaut de la logistique des armées gauloises en campagne, au dire de César.

10. André RAPIN, les umbos de bouclier de Gournay-sur-Aronde (Oise), *Rev. Arch. de Picardie*, t. I, 1983, p. 176, fig. 3.

11. De bouleau ? Cf. Wolfgang KIMMIG, Ein Keltenschild aus Aegypten, *Germania*, t. 24, 1940, p. 106-111.

12. En particulier motifs en croissant. Comparer la décoration de la *spina* du bouclier de l'autel de Nîmes (A. DUVAL, *op. cit.*, p. 195, n° 255) au revêtement décoré des boucliers de l'arc d'Orange (*Gallia*, *op. cit.*, pl. 28). Ces armes étaient sans doute peintes (Lucain, *Guerre civile*, I, 395).

13. Sur l'emploi de cette arme, *supra*.

14. Tactique apprise des Romains, comme la phalange l'avait été des Grecs ? Cf. A.L.F. RIVET, Hill-Forts in Action, *The iron age and its Hill-Forts*, Southampton, 1971, p. 189-202.

15. Sa tactique sort du cadre de notre étude. A ma connaissance, elle n'a jamais été tentée avec sérieux et reste à faire.

ANNEXE 1. — La pointe de flèche en Gaule non méditerranéenne (fig. 1).

Lieu de trouvaille (localité, département, lieu-dit)	Type de site	Époque	Bibliographie
1. Soissons, Aisne, Pommiers.	Oppidum	LT. III	A. Duval, esquisse d'une typologie des pointes de flèches contemporaines de la Conquête. Les pointes de flèche d'Alésia au musée des Antiquités nationales dans <i>Antiquités nationales</i> , 1970, 2, p. 35-51.
2. Saint-Pierre-en-Châtre, Oise ; Vieux-Moulin.	<i>id.</i>	<i>id.</i>	
3. Alise-Sainte-Reine, Côte d'Or ; <i>Alésia</i> .	<i>id.</i>	<i>id.</i>	
4. Vayrac, Lot ; Puy d'Issolud (<i>Uxellodunum</i> ?).	<i>id.</i>	<i>id.</i>	
5. Essey-lès-Nancy, Meurthe-et-Moselle ; Sainte-Geneviève.	<i>id.</i>	<i>id.</i>	Cte J. Beaupré, L'oppidum de Sainte-Geneviève, fouilles de 1909. <i>Mém. Soc. Arc. Lorraine</i> , 1910, p. 265-290.
6. Plateau de Merdogne, Puy-de-Dôme ; <i>Gergovia</i> .	<i>id.</i>	<i>id.</i>	A. Duval, <i>op. cit.</i>
7. Bois-Durieu, Rhône.	Habitat	<i>id.</i>	<i>id.</i>
8. Saint-Dié/Hurbache, Vosges, La Bure.	Castellum	LT. II/III	G. Tronquart, Camp celtique de la Bure, <i>Bull. Soc. Philomatique vosgienne</i> , t. 68 à 85, 1965 à 1982.
9. Étival-Clairefontaine, Vosges ; La Pierre-d'Appel.	Castellum	<i>id.</i>	A. Deyber et alii, L'habitat fortifié de « La Pierre-d'Appel » à Étival-Clairefontaine (Vosges), <i>Gallia</i> , 42, 1984, I, fig. 17.
10. Canton de Vaud, Suisse ; La Tène.	Habitat de vallée	<i>id.</i>	A. Duval, <i>op. cit.</i>

Cet inventaire, complété et confirmé par celui de la répartition des monnaies dont les revers représentent un archer, un arc ou une flèche (Gabales, Ambiens, Véliocasses, Leuques jusqu'aux Boïens d'outre-Rhin), reflète bien l'extension de l'archerie gauloise ou celtique continentale en général. Hauts plateaux du Rouergue, du Gévaudan, de l'Auvergne et du Jura d'une part, marais et forêts entre Somme, Escaut, Meuse et Rhin de l'autre, tels paraissent bien en être les deux domaines privilégiés.

vait des traits » (*B.G.*, V, 35, I-2)¹⁶.

Elles participaient aussi à l'attaque des places fortes : « Gaulois et Belges ont la même manière de donner l'assaut. Ils commencent par se répandre en foule tout autour des murs et à jeter des pierres de toutes parts ; puis, quand le rempart est dégarni de ses défenseurs, ils forment la tortue, mettent le feu aux portes et sapent la muraille. Cette tactique était en l'occurrence facile à suivre ; car les assaillants étaient si nombreux à lancer pierres et traits que personne ne pouvait rester au rempart » (*B.G.*, II, 6, 2)¹⁷.

II.1. Le javelot

La première arme de jet, sans doute la plus utilisée par les fantassins (*B.G.*, V, 44) ou les cavaliers légers (*B.G.*, I, 52, 3 ; V, 48, 5 et V, 58, 2) était celle que l'on peut désigner du nom générique de javelot, bien qu'elle ait revêtu selon les régions, des formes et des appellations variées :

— Le *gaesum* était un long javelot de fer, d'origine semble-t-il alpine (Virgile, *Aen*, VIII, 661 : *alpina gaesa*) répandu ensuite en Gaule puis chez les Ger-

mains (*B.G.*, III, 4, I). Chaque guerrier en portait deux (Varro, *Ap*, Non, *S.V.*). Il n'est pas interdit d'y voir une sorte de *pilum*.

— La *matarā* (*B.G.*, I, 26, 3) ou *mataris* (Tite-Live, VII, 24, 3) ou *materis* (Sisenna, dans Nonnius, 556, 8 ; *Rhétorique à Herennius*, 4, 43), et *madaris* (Strabon, IV, 4, 3) était un javelot (Strabon) qui ressemblait beaucoup à la lance (César) ; elle était employée par les Belges et possédait un fer plus large que celui dont les autres armes de cette catégorie étaient munies.

— La *teutona* constituait une troisième variété, à propos de laquelle on ne sait pas grand-chose sinon qu'elle était peut-être originaire de Gaule septentrionale ou de Germanie (Isidore de Séville, *Origines*, 18, 7, 7). Ces armes se lançaient soit à la main, et les Gaulois s'y entraînaient activement tous les jours (*B.G.*, V, 34, 4), soit à l'aide d'une courroie de propulsion (amentum) dont il n'est pas prouvé qu'elle ait été fixée au milieu de la hampe : c'était alors la fameuse *tragula* (javelot court) dont parle César (*B.G.*, V, 48), Tite-Live (*Hist.*, XXI, 7, 10) et Plaute (*Pseud*, I, 4, 14) : dans ce cas elle avait une portée de 80 m et pouvait traverser les deux cuisses d'un homme (*B.G.*, V, 35, 6)¹⁸. De fait, il existait plusieurs manières de lancer le javelot, chacune baptisée d'un nom (Arrien, *De la Tactique*, 37, 4 ; 42, 4 ; 43, 2)¹⁹. Le javelot était accessoirement un projectile incendiaire (*B.G.*, V, 43), ou un moyen de porter (*B.G.*, V, 45, 4) et de transmettre des messages (*B.G.*, V, 48, 5, 7).

Les Gaulois et les Germains combattaient à coups de traits (*B.G.*, V, 44, 6), puis couraient à l'ennemi abandonnant vite le javelot pour le corps à corps à

16. J'ai étudié le problème de la guérilla en Gaule, dans un mémoire d'enseignement supérieur qui devrait être publié à moyen terme dans la R.H.A. et la R.E.A. : Capitaine Alain DEYBER, *Essai sur les manifestations et les caractères de la résistance à l'impérialisme romain en Gaule de la première conquête romaine (II^e siècle avant J.-C.) à 21 après J.-C. ou les primitifs de la guérilla et de la subversion dans la Gaule préromaine et romaine*, Enseignement militaire supérieur scientifique et technique de l'armée de terre, 1^{er} degré, Paris, École militaire, 1981, dactylographié, 75 p., 10 cartes, n° TO. 2733.

17. Question étudiée par A.L.F. RIVET, *op. cit.*

18. Tir expérimental ordonné par Napoléon III. Cf. César, *Guerre des Gaules*, t. II (livres V-VIII), texte établi et traduit par L.-A. CONSTANS, Paris, Les Belles Lettres, 1972, p. 165, n° 3. Sur le *gaesum* et la *tragula*, voir les études de J. DESCROIX, dans *Revue des études anciennes*, t. XLVII/1945, p. 152 et suiv. et T.L. /1948, p. 309 et suiv.

19. Pour tous ces noms, cf. G. DOTTIN, *La langue gauloise*, Klincksieck, Paris, 1918, p. 223-301, *passim*.

20. Il serait intéressant d'établir un rapport entre les épées déposées dans les sépultures de guerriers équipés de lances, et celles où ceux-ci sont armés de javelots.

21. Pour se forger une opinion, on pourra comparer les distances obtenues avec les arcs grecs (60/200 m : cf. Y. GARLAN, *La guerre dans l'antiquité*, Fernand Nathan, coll. fac., Paris, 1972, p. 107, et P. LORAIN, L'arc d'Ulysse, dans *Gazette des Armes*, n° 44), Chinois (46/123 m : cf. P. LORAIN, L'arc de guerre chinois, dans *Gazette des Armes*, n° 87), et médiéval occidental (50/150 m : cf. M. PÉTARD, le franc archer de Formigny, dans *Uniformes*, n° 46). L'arc gaulois était peut-être fabriqué avec du bois d'if, d'érable, d'aubépine, de noisetier ou de frêne. La corde pouvait être en chanvre ou en lin, terminée par des boucles en boyaux.

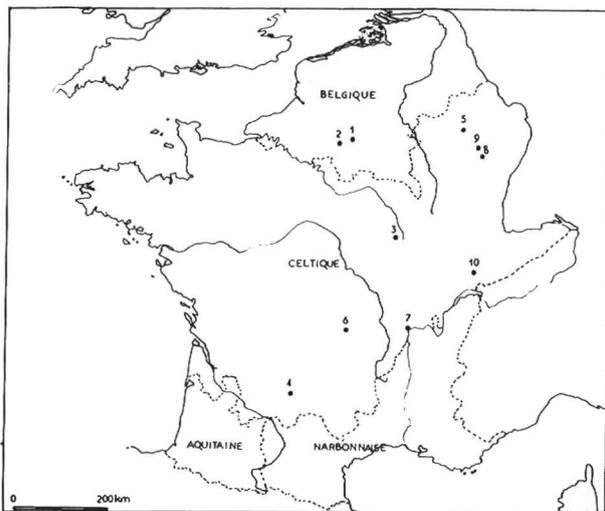


Fig. 1. — Carte de répartition des *pointes de flèche* en Gaule non méditerranéenne. Cette arme semble inconnue de la Gaule de l'Ouest et du Centre-Ouest à moins que ce vide archéologique n'y reflète l'état de la recherche. (A. Deyber del.)

l'épée (*B.G.*, I, 52, 3), ce qui suppose que les lanceurs possédaient tous une épée courte²⁰.

II.2. L'arc (fig. I, annexe I)

Les archers étaient nombreux en Gaule. Le fait que César, dès 57, en comptait lui-même parmi ses effectifs (*B.G.*, II, 7, I) paraît indiquer que, dès ce moment, les Gaulois lui en avaient opposé. A l'été 49, César, en enrôlant des archers rutènes pour le siège d'Ilerda, nous conforte dans l'idée de l'excellence de ce corps (*Bell. Civ.*, I, 51, 1).

On ignore tout des caractéristiques de l'arc gaulois dont la distance pratique de tir et la portée maximale ne peuvent de ce fait être appréciées²¹. Il n'est pas

ANNEXE 2. — Les balles de fronde en Gaule non méditerranéenne (fig. 2)

Lieu de trouvaille	Type de site	Époque	Bibliographie - Observations
1. Penhars, Finistère ; Ker-caradec.	Oppidum	56 av. J.-C. ?	Sir M. Wheeler et K. M. Richardson, <i>Hill-Forts of Northern France</i> , Oxford, University Press, 1957, p. 56, pl. XXV b. Pierre.
2. Capdenac, Lot. (<i>Uxellodunum</i> ?)	<i>id.</i>	51 av. J.-C.	<i>Archéologia</i> , 1965, n° 6, p. 73-74. Pierre.
3. Essey-lès-Nancy ; Meurthe-et-Moselle ; Sainte-Geneviève.	<i>id.</i>	Lt. II/III	Inédit (sondage de l'auteur et de A. Juliac, 1969). Pierre.
4. Neubois, Bas-Rhin ; Frankenberg (<i>Robolino</i>).	Castellum	L.T. ?	Inédit (ramassage de surface. Peut-être aussi hallstattien, romain ou médiéval). Pierre.
5. Étival-Clairefontaine, Vosges ; La Pierre-d'Appel.	<i>id.</i>	LT.II/III	A. Deyber et alii, <i>op. cit.</i> Pierre.
6. Saint-Dié-Hurbache, Vosges ; La Bure.	<i>id.</i>	<i>id.</i>	G. Tronquart, <i>op. cit.</i> Pierre.
7. Saint-Rémy, Vosges ; Warrin-Châtel	<i>id.</i>	<i>id.</i>	Inédit (sondage de l'auteur, 1972). Pierre.
8. Taintrux, Vosges ; Le Chazeté.	<i>id.</i>	<i>id.</i>	Inédit (sondage de l'auteur et de A. Weisrock, 1975). Pierre.
9. Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or ; <i>Alésia</i> .	Retran- chements	52 av. J.-C.	César, <i>B.G.</i> , VII, 81, Matière inconnue.
10. Candé, Maine-et-Loire.	<i>id.</i>	58/2 av. J.-C.	R. Kerviler, <i>Rev. Arc.</i> , 1883, II, p. 281 et suiv., pl. XXIV. Pierre.
11. Bavay, Nord. <i>Hiberna</i> de Q. Ciceron et de Sabinus et Cotta.	<i>id.</i>	54 av. J.-C.	<i>B.G.</i> , V, 35 et 43, Terre cuite. Projectiles incendiaires.
12. Verdun-sur-le-Doubs, Saône-et-Loire, Le Petit-Chauvort.	Habitat de vallée	LT. III	Inédit. Fouille A. Guillot. Terre cuite. Projectiles incendiaires.
13. Liberchies, Belgique.	Habitat de plaine	LT. III	<i>Romana Contact</i> , 1966, nos 2, 3, terre cuite.
14. Martigny, Valais, Suisse. <i>Octodurus</i> .	Oppidum	56 av. J.-C.	<i>B.G.</i> , III, 4.

Les projectiles connus proviennent, outre d'Essey-lès-Nancy, d'Étival-Clairefontaine, de Saint-Dié-Hurbache, de Saint-Rémy et de Taintrux (cf. annexe 2), également de la région de Mulhouse (Haut-Rhin) : cf. César, *B.G.*, I, 46 (58 av. J.-C.) (fig. 2, 15).

exclu que les Gaulois connurent à l'exemple des Grecs et des Romains, deux ou plusieurs types d'arc. Le projectile²² était constitué par une baguette empennée en bois de cornouiller mâle (Virgile) ou de frêne, ou en roseau (Pline l'Ancien, *Naturae historiarum libri*, XV-65, 161), munie à son extrémité d'une pointe à douille apenne, unipenne ou bipenne toujours en fer, dont la longueur s'échelonne de 45 à 84 mm²³ (fig. 1). La pointe était peut-être empoisonnée suivant

une pratique courante à la chasse, soit avec de l'*if* (Strabon, IV, 4, 6), soit avec une sorte d'*Hellébore* appelée *Limeum* (Pline l'Ancien, *op. cit.*, XXV-5, 61 ; XXVII-28, 45). Cela provoquait, on s'en doute, d'horribles blessures, cependant rendues seulement mortelles par le poison (Nicandre, *Alexipharmaca*, 246 et Pseudo-Dioscoride, *De Venenis*, 20). Les Gaulois exécutaient en tout cas certains condamnés à coups de flèches (Strabon, IV, 4, 5).

N. B. — L'auteur remercie les chercheurs qui voudraient bien lui signaler des découvertes de pointes de flèches, de balles de fronde et de pierres à lancer dont il n'aurait pas connaissance, afin de lui permettre de compléter les cartes des figures 1 et 2.

Les archers gaulois intervenaient aussi bien en rase campagne (*B.G.*, VII, 36, 4 ; 80, 3) qu'à l'occasion des sièges (*B.G.*, VII, 41, 3 ; 81, 2), mais à la différence des lanceurs de javelots, ils effectuaient le service à pied, et non à cheval²⁴, comme les frondeurs.

II.3. La fronde (fig. 2, Annexe 2.)

D'une portée légèrement supérieure à celle de l'arc paraît avoir été la fronde à main²⁵, qui consistait en une double lanière de cuir ou de fibres végétales reliée à une poche où était placée une balle en pierre, en terre cuite mais semble-t-il jamais en plomb²⁶ (fig. 2). Des projectiles incendiaires sont historiquement attestés (*B.G.*, V, 43), un exemple archéologique nous en est peut-être fourni par les balles de fronde ovoïdes en terre cuite du Petit Chauvort près de Verdun-sur-Le-Doubs, en Saône-et-Loire, qui semblent avoir subi l'action du feu²⁷ : l'une porte un trou latéral cylindrique creusé perpendiculairement au projectile. Cette cavité a pu recevoir une matière pâteuse inflammable, de type *poix*, qu'on enflammait avant le tir ; une fois lâchée, la balle de fronde tournoyait sur elle-même au cours de sa trajectoire, faisant fuser de la matière enflammée à la manière des *boulets à mitraille* de l'Époque Moderne. Le feu pouvait donc prendre bien avant que le projectile n'ait atteint son objectif, toutes les structures survolées en étant aspergées. J'ai procédé moi-même à une expérience concluante. On comprend donc tout l'intérêt qu'on pouvait tirer de ces projectiles lors des sièges, car c'est bien là que la fronde devait servir le plus (*B.G.*, VII, 81), encore qu'elle soit utilisée aussi en rase campagne (*B.G.*, V, 35, 8). Les balles de fronde du Petit-Chauvort se situaient dans un niveau archéologique correspondant à la destruction de l'habitat gaulois. La blessure par balle n'était pas mortelle : en 54 av. J.-C., le légat L. Cotta en reçut une en plein visage au cours de la

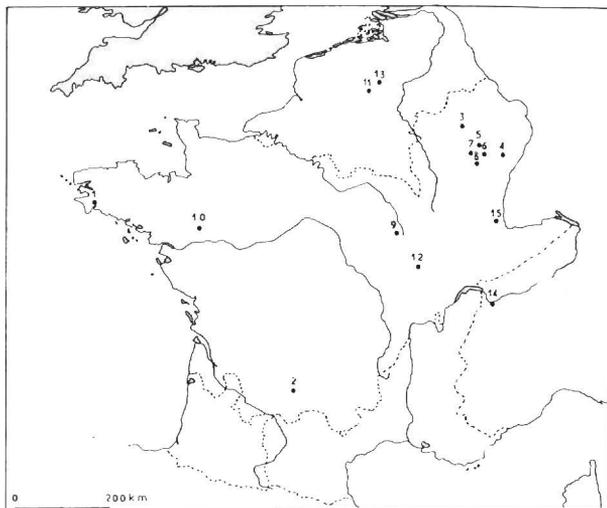


Fig. 2. — Carte de répartition des *balles de fronde* et des *pierres à lancer* en Gaule non méditerranéenne. Les premières sont utilisées dans toute la Gaule, les secondes essentiellement dans l'Est, comme le suggèrent les sources écrites. (A. Deyber del.)

première embuscade que lui tendit Ambiorix, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à commander sa cohorte (*B.G.*, V, 35, 8).

On ne possède aucune mention de frondes à bâton comme en Grèce ou à Rome²⁸.

À côté des balles de fronde, il existait de simples pierres lancées à la main.

II.4. La pierre à lancer (fig. 2, Annexe 2.)

Ce type de projectile est sans aucun doute le plus ancien et le plus primitif.

C'est un simple galet, ramassé à même le sol par la lanceur. On en trouve mention tout au long de la guerre des Gaules, aussi bien en rase campagne (*B.G.*, I, 46, 1) que lors des assauts d'oppida (*B.G.*, III, 4) et de retranchements (*B.G.*, VII, 81, 2) : on reconnaît là une des fonctions essentielles de l'arme, attestée largement d'autre-part par les fouilles (fig. 3). A La Pierre

22. Cf. étude exhaustive de A.-J. REINACH, La flèche en Gaule, *L'Anthropologie*, 20, 1909, p. 52-80 et 189-206.

23. A. DUVAL a reconnu 5 types principaux : Esquisse d'une typologie des pointes de flèche contemporaines de la Conquête - Les pointes de flèches d'Alésia au Musée des Antiquités nationales, *Antiquités nationales*, 1970, 2, p. 35-51. La plupart étaient conçues pour ne pas pouvoir être extraites des chairs, et provoquer des hémorragies internes.

24. T. SULIMIRSKI a démontré que contrairement à l'Orient, le tir de l'arc à cheval ne s'est pas répandu dans les pays d'Europe : Les archers à cheval, cavalerie légère des anciens ; *Rev. intern. d'hist. militaire*, 1952, t. 3, fasc. 2, p. 453/4.

25. B. M. HENRY, La fronde chez les Celtes : les projectiles et leur utilisation, *Ogam-tradition celtique*, t. 22-25, 1970-1973, p. 175-177.

26. Sauf lorsqu'ils servirent à titre d'*auxilia* dans les armées romaines en Italie au I^{er} siècle : cf. B. M. HENRY, *op. cit.*, p. 176. Il ne semble pas qu'ils en aient rapporté l'usage en Gaule.

27. Inédit, fouille A. GUILLOT. Leur publication serait très souhaitable.

28. Y. GARLAN, *La guerre*, *op. cit.*, p. 107/8.

d'Appel d'Étival (Vosges) par exemple, les galets en granite ou en poudingue, remontés pour ceux-là de la vallée de la Meurthe, et récoltés pour ceux-ci sur le plateau triasique, mesurent jusqu'à 15 cm de long sur 7 cm de large²⁹, et peuvent être lancés à 75 m par un bon lanceur³⁰.

Tous les traits et projectiles que nous venons de passer en revue sont une des caractéristiques du combat de la fin de La Tène. César évoque à plusieurs reprises les grêles de traits gaulois qui s'abattaient sur les Romains, leur rendant la situation rapidement intenable (*B.G.*, II, 6, 2 ; III, 2, 4 ; VII, 68-90). Le volume de ces traits était considérable, César emploie fréquemment le terme de *multidine*. De fait, les Gaulois n'en manquaient pas alors que les stocks romains étaient déjà épuisés (*B.G.*, VII, 85, 6). L'effet recherché était double. En rase campagne, la combinaison des divers types de traits et de projectiles assurait la couverture du champ de bataille : il s'agissait de désorganiser le dispositif de l'adversaire dans la profondeur. Lors d'un assaut, l'objectif était double : pour l'assaillant, le *tir de neutralisation* visait à chasser les défenseurs du rempart (*B.G.*, VII, 81, 2), et pour l'assiégé, la finalité du *tir de barrage* était de ralentir les vagues d'assaut au niveau des obstacles et défenses avancées aménagés en avant du rempart, tout en leur causant le maximum de pertes (*B.G.*, V, 43, 5, VII ; 82, 1)³¹.

Nous avons évoqué l'arme de défense rapprochée des lanceurs de javelots, les archers et les frondeurs en étaient-ils équipés ? Il est impossible de se montrer affirmatif car les données font défaut, mais il paraît peu vraisemblable que les fantassins légers aient été privés d'une arme d'auto-défense, et n'aient possédé au minimum un poignard ou un couteau. Ils étaient en tout cas incapables d'assurer seuls leur défense au combat (*B.G.*, VII, 80, 7).

II.5. Poignard et coutelas

Leur existence même dans la panoplie du guerrier pose un problème. A cette époque, le poignard à poignée *anthropoïde* se raréfie, quant au coutelas, il est difficile de le distinguer d'une arme de chasse ou d'un simple ustensile. Pourtant, certains spécimens soulèvent la question de savoir si les Celtes en général, et les Gaulois en particulier, connaissaient le couteau à lan-

cer. Je veux en effet parler de ces objets à soie annelée ou bouletée, nombreux dans les fouilles, dont le manche atrophié n'offre qu'une mauvaise préhension à la main³², mais qui pourraient bien avoir été conçus pour être jetés. Ce couteau habilement lancé, serait revenu à celui qui l'aurait envoyé grâce à un lacet de cuir ou de fibres végétales fixé à l'anneau ou en avant du bouton, et relié au lanceur. La lame acérée et effilée, faite plus pour l'estoc que la taille, serait un argument supplémentaire. Certains supplétifs indigènes de l'Armée française étaient équipés d'armes blanches de ce genre, évidemment non réglementaires, au cours de la Première Guerre mondiale. J'émetts donc l'hypothèse d'un couteau à lancer, à propos duquel les textes sont muets, mais que tout dans sa morphologie désigne comme tel.

Il est possible que pendant la Seconde Conquête romaine, une certaine tendance se soit faite à la revalorisation des troupes légères, au fur et à mesure que la bataille rangée perdit de son importance par rapport à la guérilla, et que progressa en poliorcétique la tactique de l'assaut des oppida et des retranchements de campagne. La cavalerie dut subir une évolution parallèle.

III. — L'ARMEMENT SPÉCIFIQUE DES CAVALIERS

Nous avons vu que les cavaliers étaient armés à l'imitation des fantassins, les uns d'une *épée* et d'une *lance*³³, les autres de *javelots*³⁴, et portaient le même *bouclier oblong*³⁵, mais il y a une forte probabilité pour que les *casques*, les *cottes de mailles* et les *cuirasses*, en revanche plus rares, aient constitué leur appaillage, sinon celui de leurs chefs.

III.1. Le casque

Les traditions locales imprimèrent certainement leur marque aux casques métalliques dont on distingue plusieurs variantes d'un type de base. C'est une *calotte* de fer ou de bronze mince battu, de forme semi-ovoïde ou bombée, sans doute rembourrée intérieurement d'une matelassure ou de cuir, et probablement retenue au menton par une lanière. Un *couvre-nuque*, quelquefois un *bouton* sommital auquel était peut-être fixé une *crinière*³⁶, plus rarement des *para-*

gnathides, paraient des coups de taille à l'épée. La visière absente est remplacée par un fort *bourrelet* simple ou double, faisant saillie vers l'extérieur³⁷. Diodore (V, 30), César (*B.G.*, I, 22, 2) et Plutarque (*Vie de Marius*) parlent de leurs ornements particulièrement caractéristiques au combat, dans lesquels il faut voir certainement des signes distinctifs (César parle de *insignia*). Les pièces livrées par les fouilles³⁸, les monnaies gauloises³⁹, et les monuments figurés romains⁴⁰, illustrent ces propos. À côté des modèles gaulois existaient des types inspirés de la République romaine, comme la série des casques portés par le chef Séquane TOGIRIX (B.N. 5550), qui appartient au parti césarien en Gaule. Plus modestement, des guerriers ont pu coiffer des bonnets faits d'une simple calotte de cuir ou de feutre, dont certaines monnaies gauloises reproduisent peut-être l'image⁴¹. Beaucoup d'armures ont dû être aussi faites de cuir.

III.2. L'armure, la cotte de mailles et la cuirasse.

D'un point de vue chronologique, il n'est pas impossible qu'on allât dans le sens d'un certain allége-

ment, les *armures* métalliques mentionnées par Plutarque (*Vie de Marius*), et les *cottes de mailles* par Diodore (V, 30), ayant fait une place de plus en plus importante aux *cuirasses* de cuir ornées d'éléments métalliques comme celle de Brumath (Bas-Rhin)⁴².

L'art de batteur d'armures des artisans gaulois ne fait aucun doute, mais le développement de la cavalerie légère parallèlement à celui de tactiques nouvelles⁴³ imposait un allègement de l'équipement et de l'armement⁴⁴. Comme nous l'avons vu pour les casques, une grande fantaisie devait présider dans les tenues, des modèles gaulois comme la cotte du chef Picton Vepotalos voisinant avec des types franchement romains comme l'illustrent les monnaies du noble Arverne Epasnactos. Une cotte de mailles comme celle du guerrier de Vachères, un peu postérieure, réalise peut-être la synthèse des deux influences⁴⁵. Les mailles étaient fixées sur un vêtement de guerre qui était une tunique courte, sans manches, pourvue d'*épauières*. Quelle était la valeur de ces éléments de protection ? Nous ne le savons pas, les textes étant muets à ce propos, et la pratique même de l'incinéra-

29. Cf. A. DEYBER et *alii*, L'habitat fortifié de « La Pierre d'Appel » à Étival-Clairefontaine (Vosges), *Gallia*, t. 42, fasc. I, 1984, p. 175-217, 28 fig., 1 tab.

30. Cf. A. DEYBER et *alii*, structures et fonctions des fortifications de l'Age du Fer dans le nord-est de la France (régions Champagne-Lorraine-Alsace), *Rev. du Nord*, numéro spécial hors série, 1984, note II, p. 233.

31. Sur l'échelonnement des structures défensives dans la profondeur et leur rôle, cf. A. DEYBER, Structure et fonctions des fortifications, *op. cit.*, chap. II, sq., p. 220.

32. Certains ne peuvent être tenus qu'au poing, et non sans risque de se couper soi-même. Cf. J. DECHELETTE, *Manuel*, IV, fig. 599. Des expériences réalisées par des professionnels pourraient seules valider ou infirmer cette hypothèse.

33. L'escrime à cheval à la lance était un art très difficile. Les cavaliers s'arrêtaient face à face et combattaient en duel. Cf. ARDANT DU PICQ, *op. cit.*, p. 234 sq. et p. 75.

34. Lorsque la cavalerie combattait contre l'infanterie, les cavaliers passaient au galop devant les rangs ennemis sans abordage en lançant leurs traits, puis revenaient aborder pied à terre. Cf. ARDANT DU PICQ, *op. cit.*, p. 76-77.

35. *Gallia* XV, 1962, pl. 28 et Plutarque, *Vie de Marius*.

36. À l'imitation de modèles gréco-romains, reproduits sur des monnaies ou l'arc d'Orange ?

37. Plusieurs modèles reproduits dans A. DUVAL, l'art celtique, *op. cit.*, n° 222 à 226.

38. Fragments de feuille de bronze décorés de LEVROUX (Indre ; cf. A. DUVAL, l'art celtique, *op. cit.*, n° 228).

39. Comme celles de l'Arverne VERCINGÉTORIX (B.N. 3775), du Leuque MATUGENOS (B.N. 9203-9229, 9231-9232), etc.

40. Arc d'Orange ; bas-relief de la Brague, au musée d'Antibes.

41. À titre d'exemple, cf. avers des monnaies coulées des Leuques au sanglier : ce qui passe pour une chevelure pourrait bien être une calotte de cuir à bandeaux fixés sur un bourrelet (B.N. 9044-9153).

42. A. DUVAL, l'art celtique, *op. cit.*, n° 176.

43. Parmi les missions traditionnelles de la cavalerie, on relèvera la reconnaissance du terrain et des mouvements ennemis, les avant-gardes et prises de contact, les liaisons, les manœuvres d'enveloppement ou sur les ailes, les charges, et les poursuites. La guerre de mouvement a sans doute développé le harcèlement fait d'attaques surprises suivies de décrochements rapides, et les opérations de guérilla (A. DEYBER, *Essai...*, *op. cit.*). Enfin, l'emploi de cavaliers mêlés avec de l'infanterie légère (*B.G.*, VII, 18, 1) et des archers (*B.G.*, VII, 36, 4 ; 80, 3, 7) suggère une cavalerie plutôt légère, qu'une formation compacte employée comme unité tactique de cavalerie lourde.

44. L'art équestre des Gaulois le présuppose, car ils ne seraient jamais parvenus à se couler à bas de leurs montures pour éventrer celles de l'adversaire ou couper leurs jarrets.

45. Pour VEPOTALOS, cf. A. BLANCHET, *Manuel de numismatique française*, Paris, Picard, 1912, p. 12, fig. 4. Pour le guerrier de Vachères, cf. A. DUVAL, l'art celtique, *op. cit.*, n° 175.

tion dans les cimetières interdisant à tout jamais de procéder à une étude des blessures des guerriers, comme on le fit pour l'Époque Moderne.

Nous terminons ce chapitre sur le passage en revue des armes « classiques » individuelles. Pourtant les textes et l'archéologie mentionnent quelques armes de circonstance comme les armes incendiaires, les projectiles d'écrasement et la hache que nous devons évoquer, car le premier surtout eut souvent des conséquences inattendues sur l'issue d'un combat ou d'un assaut.

IV. — LES ARMES DE CIRCONSTANCE

IV.1. Les armes incendiaires

Le feu pouvait être utilisé comme arme de deux manières, soit directement, soit à distance. Le premier cas est représenté par un exemple unique, celui des Bellovaques établissant en 51 av. J.-C. un rideau de feu entre eux et les romains pour couvrir leur repli (*B.G.*, VIII, 15, 5-6, 16, I). Le second cas est illustré par au moins 4 récits de César relatifs à des procédés employés par les Gaulois pour incendier les ouvrages défensifs, que ce soit ceux d'un oppidum comme Bibrax en 57 (*B.G.*, II, 6), ou des retranchements romains comme les *Hiberna* de Q. Ciceron chez les Nerviens en 54 (*B.G.*, V, 38-49). Les deux autres concernent l'incendie des travaux de sièges romains contre Avaricum en 52 (*B.G.*, VII, 15-28) et Uxellodunum l'année suivante (*B.G.*, VIII, 32-44). On y voit la mise en œuvre de *poix bouillante* (*B.G.*, VII, 22), de *boules de suif* et de *poix enflammées* (*B.G.*, VII, 25), de *tonneaux* remplis avec du *suif*, de la *poix* et de minces *lattes de bois*, que les assiégés font rouler en flammes sur les ouvrages de sièges (*B.G.*, VIII, 42), à côté de *torches*, de *bois sec* « et tout ce qui était de nature à activer l'incendie » (*B.G.*, VII, 24)⁴⁶. A ces moyens aériens s'ajoutaient des moyens souterrains, comme le feu mis par l'intermédiaire d'une *mine*. César avoue

qu'au début, « il était difficile, dans ces conditions, de régler la défense, de décider où il fallait d'abord se porter et à quel danger il fallait parer » (*B.G.*, VII, 24). L'ingéniosité des Gaulois n'avait pas de bornes pour tirer ressource de tout ce qui était à leur portée.

IV.2. Les projectiles d'écrasement

Les Gaulois mêlaient à leurs projectiles divers incendiaires des pièces de bois taillées en pointe et durcies au feu, et des pierres énormes pour fendre, disloquer et écraser les ouvrages de charpentes et les machines de siège des Romains (*B.G.*, VII, 22). Il n'est pas impossible que les pièces de bois elles-mêmes aient été enduites de produits incendiaires : projetées contre les machines ou les ouvrages ennemis, après avoir été préparées de telle sorte qu'elles s'y fichent, elles y mettaient alors le feu qui y persistait. Beaucoup de ces procédés ont pu être appris par les Gaulois au contact des Grecs, des Romains (*B.G.*, III, 23, 5-6)⁴⁷.

Dans ce cadre, la hache fut-elle une arme de combat ou un outil de « sapeur » ?

IV.3. La hache

Il ne semble pas que la hache d'armes ait fait partie de l'équipement du guerrier gaulois, à la différence de ses voisins des Alpes septentrionales, orientales, et de leurs bordures⁴⁸. Cet objet fait totalement défaut des sépultures de guerriers de la fin de La Tène. Quand il se trouve dans un mobilier funéraire, c'est toujours associé à des outils et doit, selon toute apparence, appartenir à la panoplie d'un artisan. Aucune arme évoquant la *cateia* de Virgile (*Eneïde*, VII, 741), les *secures cum fascibus illigatae* « haches entourées de pointes de fer » de Tite-Live (III, 36, 4), et la *saunia* de Diodore de Sicile qui tenait de la hallebarde (Diodore, V, 30) n'a été retrouvée en situation de fouille dans notre domaine géographique.

Pourtant des haches d'armes se trouvent sur des représentations figurées du sud de la France, non seulement sur l'arc d'Orange mais encore à *Tauroentum*,

46. Soufre, sel, étoupe, sciure ?

47. L'art des sièges était parfaitement connu des Gaulois à partir de la Seconde Conquête romaine. Son étude et ses prolongements sortent du cadre de la nôtre. La pratique de l'assaut, la construction d'ouvrages de charpente, la mise en œuvre d'une artillerie, la réalisation de travaux de terrassement ne sont plus à démontrer après l'article de A.L.F. Rivet, Hill-Forts..., *op. cit.*

48. J. DECHELETTE, *Manuel*, IV, chap. X, fig. 592, 594, 595 ; A. HILD, Menschenstein, dans *Bayerische Vorgeschichtsblätter*, 18-19, 1951-1952, p. 271-273 ; R. EGGER, à propos de deux armes des Celtes orientaux, dans *Ogam - Tradition celtique*, t. VIII, 1958, fasc. 3, p. 11-20.

à Saint-Rémy et à Carpentras⁴⁹. S'agit-il de la reproduction, par les sculpteurs romains, de cartons traditionnels locaux, ou d'emprunts à l'iconographie guerrière officielle s'affranchissant du cadre espace-temps ? On objectera justement que cette région était de toutes façons conquise par Rome depuis la fin du II^e siècle, et que les monuments en question commémorent des victoires remportées tardivement par Rome sur les peuples alpins, ce qui du même coup constitue l'exception qui confirme la règle : la hache d'armes est exclue de la Gaule non méditerranéenne et des régions situées à l'ouest d'un axe Rhin-Rhône. Mais ceci n'exclut pas l'utilisation épisodique de l'outil comme arme d'autodéfense, lorsque les circonstances l'exigeaient.

En conclusion, les Celtes laténiens de la fin de l'indépendance disposaient en Gaule d'un armement diversifié et de grande qualité, dont Rome n'hésita pas à s'inspirer pour ses propres besoins. Il semble que chaque homme libre et majeur ait possédé, à côté des guerriers situés dans la dépendance domestique des princes⁵⁰, un armement minimum, ce qui donne à penser, d'une part que cet armement était relativement bon marché, de l'autre qu'il a existé, au moins pendant toute la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C., sous un assez grand volume. La Seconde Conquête de la Gaule n'aurait jamais duré huit ans sans une accumulation préalable, rendue possible non seulement par l'amélioration des technologies de fabrication, et l'augmentation de la production (métaux, bois), mais encore par l'accroissement des richesses matérielles sous toutes leurs formes. Les guerres locales opposant les cités entre elles ou régionales comme celle des peuplades de l'Est contre Arioviste, accélérèrent la consommation de stocks d'armement, provoquant à la fois leur renouvellement et leur amélioration. La guerre a toujours été facteur de progrès matériel.

L'industrie de l'armement avait atteint en Gaule un

haut niveau de productivité, au point qu'en 52 av. J.-C., Vercingétorix pouvait espérer drainer sur Alésia une grande quantité d'armes en très peu de temps, vu l'urgence de la situation : « ... il fixe quelle quantité d'armes chaque cité doit fabriquer, et avant quelle date ;... » (*B.G.*, VII, 4, 8). Et si la production locale ne suffisait pas ou avait été arrêtée par suite des hostilités, si les réquisitions avaient désarmé les vaincus, ceux-ci avaient alors recours à leurs voisins pour s'armer : en 63 av. J.-C., la révolte des Allobroges fut attisée par les luttes de faction qui déchiraient Rome, Catilina obtint momentanément leur alliance et leur fit livrer des armes en cachette (Cicéron, *De Conjurazione Catilinae*, XL, sq). Lorsque les Gaulois firent appel à des forces extérieures pour les aider à se débarrasser des Romains, que ce soit des Espagnols comme en 56 av. J.-C. (*B.G.*, III, 23), ou des Germains comme à diverses reprises de 57 à 53 av. J.-C., il n'est pas interdit de penser qu'ils en reçurent, outre des forces d'appoint et des chefs, mais encore des armes, bien que César ne le mentionne pas expressément. Ainsi, un mélange d'armes considérable a pu s'opérer dans certaines régions.

La raréfaction de l'armement dans les habitats et les sépultures de la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C. reflète donc la politique du vainqueur qui a rapidement obéré les stocks disponibles, et mis en place l'une des conditions essentielles de la pacification, elle-même facteur de transformation sociale. Ces mesures durent s'opérer suivant un calendrier qu'il sera peut-être permis de reconstituer un jour⁵¹. Enfin, en l'état actuel de nos connaissances, aucune découverte archéologique ne permet d'étudier l'évolution de l'art de la guerre au cours de la période que nous avons considérée. Si pour l'époque moderne, l'étude des blessures subies par les combattants constitue un moyen d'investigation satisfaisant⁵², en revanche, nous sommes totalement démunis pour les siècles qui ont précédé. L'interprétation des ossements découverts en Belgique à Éprave dans la grotte du « *Trou de*

49. Dans l'ordre, *Gallia*, XV, 1962, *op. cit.* ; E. ESPERANDIEU, *Recueil des bas-reliefs*, I, p. 44, 97 et 180.

50. Cf. A. DAUBIGNEY, Reconnaissance des formes de la dépendance gauloise, *Dialogues d'histoire ancienne*, 5, Les Belles Lettres, Paris, 1979, p. 145-189.

51. Cartographie et chronologie revêtent ici toute leur importance pour tirer des conclusions élargies.

52. Voir notamment A. CORVISIER (1964), *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul, Le soldat*, P.U.F., Paris, 2 vol., 1090 p.

53. M. A. DELSAUX, *Les ossements humains de l'Age du Fer*, p. 157-216, dans M. E. MARIEN, *Le trou de l'ambre au bois de Wérimont, Éprave*. 1 vol., 273 p., 10 pl. Musées royaux d'art et d'histoire. Monographies d'archéologie nationale, Bruxelles, 1970.

l'Ambre »⁵³ doit être accueillie avec beaucoup de circonspection. Il n'est pas du tout certain que les squelettes et débris de squelettes découverts appartiennent à des victimes humaines sauvagement exécutées à coups d'épée ou de hache, comme on a pu l'écrire récemment encore⁵⁴. Il s'agit peut-être de manipulations *post-mortem* de cadavres. Quant au site lui-même, sa finalité est peut-être à reconsidérer : ce n'est pas nécessairement un charnier mais une cavité rocheuse à fonction plutôt religieuse. Les coups portés sur la face, la colonne cervicale ou les os longs comme les plateaux tibiaux, ne sont pas sans rappeler ceux qui ont pu être observés sur les ossements humains décou-

verts dans le sanctuaire gaulois de Gournay-sur-Aronde (Oise) où des pratiques rituelles *post-mortem* paraissent avoir été en vigueur sensiblement à la même époque⁵⁵. La tête humaine sculptée représentant un individu au crâne fracassé à la hache recueillie sur le site d'Alésia-Alise témoignerait dans le même sens de la persistance de ces pratiques à l'époque gallo-romaine, sans qu'il soit possible de les relier à une action guerrière plutôt qu'à un acte religieux⁵⁶. En dépit de ces incertitudes, si ces quelques pages contribuaient à éclairer d'un jour nouveau les découvertes d'armement, nous aurions atteint notre but⁵⁷.

54. Sous la direction du médecin général inspecteur P. JUILLET, *Histoire de la médecine aux armées*, t. 1, *De l'Antiquité à la Révolution*, Ch. Lavauzelle, Paris, 1982, p. 54-56.

55. J.-L. BRUNAUX, P. MENIEL, F. POPLIN, GOURNAY, I. Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984). Dans *Revue archéologique de Picardie*, numéro spécial, sous presse.

56. A. OLIVIER, une « tête de nègre » défigurée trouvée à Alésia, dans *Rev. archéol. de l'Est et du Centre-Est*, 1981, t. XXXI, p. 250-255.

57. Beaucoup de travaux ont été consacrés ces dernières années à l'étude des problèmes de la guerre à Rome ou en Grèce, aucun au monde celtique continental ou insulaire en général, ou à la Gaule en particulier.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE CONSULTÉE (guerre, armement antiques et du Moyen Age irlandais)

FLEURY VIMAL DE SAINT-PAL, docteur-vétérinaire. — *La cavalerie celtique*, Dumas imp., Saint-Étienne, 69 p., ill. (ouvrage publié vers 1938-1940).

FLUZIN P. — Structures et mise en forme d'armes gauloises, dans *Rev. arch. Picardie*, I, 1983, p. 181-194, pl. 1-14.

HARMAND J. — *La guerre antique, de Sumer à Rome*, Paris, P.U.F., coll. sup. (L'historien), 16, 1973.

LAGOY (Marquis de). — *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*, Aix, 1849.

MALLORY J.-P. — The sword of the Ulster cycle, in *Studies on early Ireland: essays in honour of M. V. Duignan*, Edited by B. G. Scott, s. 1, n. d., p. 99-144, 2 fig. (publié après 1980).

PÉTARD M. — Terminologie des armes blanches réglementaires françaises, dans *Gazette des Armes*, n° 79, 1980, p. 26-81, figures, photos.

RAMBAUD M. — La cavalerie de César, dans hommage à Marcel Renard, II, *Latomus*, 102, 1969, p. 650-663.